DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DGS – Communication
JP/CL
N° 2019-D-255

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE DE GRANDANGOULEME A LA CAISSE DES DEPOTS - DIRECTION REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président, modifiée,
- VU, l'arrêté n°85 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1er – Est approuvée la convention de mise à disposition de la salle l'Anguienne de GrandAngoulême à la Caisse des Dépôts – Direction régionale Nouvelle-Aquitaine, située Immeuble Capitole V 14 boulevard Chasseigne à POITIERS, pour l'organisation d'une réunion le mardi 25 juin 2019 de 8h30 à 12h.

Article 2 – La salle est mise à disposition à titre gratuit.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 27 juin 2019

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **27/06/2019**
Publié ou notifié,
Le **27/06/2019**